

Le 3 février 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 février 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-013

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-014

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 janvier 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et l'adjointe administrative présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2020-015

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES DES JARDINS

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que les personnes suivantes soient les signataires de comptes autorisés pour la municipalité de Saint-Pamphile : Mario Leblanc, Maire, Alexandra Dupont, Directrice générale et Luc Paris, conseiller municipal.

Rés. 2020-016

DÉPÔT RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 25 000\$

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu qu'il soit constaté le dépôt du rapport sur les dépenses de plus de 25 000\$ en 2019, ledit rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2020-017

PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE COMMUNE POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET

CONSIDÉRANT la volonté des sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet de travailler à accroître la collaboration et la mise en commun de services entre elles;

CONSIDÉRANT QUE les discussions préliminaires entre les sept municipalités ont identifié le besoin de se doter d'une ressource qui viendrait aider à recenser, développer et promouvoir des activités de loisirs et culturelles se déroulant dans le sud de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été élaboré visant l'embauche d'un(e) agent(e) de développement à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'agent(e) serait embauché(e) par la MRC, mais qu'un comité de coordination, composé de sept directions générales des municipalités, serait constitué pour orienter le travail de l'agent(e);

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités seraient visées pour contribuer pour une somme totale de 6 000\$ pour la durée du projet, soit deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait soutenu par le Fonds de développement des territoires de la MRC pour une somme de 63 000\$ conditionnellement à l'acceptation par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité :

- D'appuyer le projet de mise en place d'un projet d'embauche d'un(e) agent(e) de développement à la vie communautaire pour les collectivités du sud de L'Islet;
- De contribuer pour une somme de 6 000\$ à verser à la MRC au plus tard d'ici le 31 mars 2021;
- De mandater la MRC de L'Islet à procéder à l'embauche de l'agent(e).

Rés. 2020-018

COMMUNICATION AVEC LES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DE ST-PAMPHILE – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu qu'il soit constaté la communication de Raymond Chabot Grant Thornton qui explique la responsabilité, l'indépendance, l'étendue et le calendrier des travaux, l'audit de groupe, la prise en compte des facteurs de risque de fraude et de la conformité aux textes légaux et réglementaires et la communication des résultats de nos travaux d'audit. Concernant les commentaires attendus des conseillers, ils ont unanimement confirmé qu'ils n'avaient aucun commentaire face au point *Toutes fraudes avérées, suspectées ou alléguées dont vous avez connaissance* et au point *Tous cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires concernant l'entité, dont vous avez connaissance* étant donné qu'ils n'ont rien à mentionné vu la conformité des documents.

Rés. 2020-019

AUTORISATION – REVENU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que Madame Alexandra Dupont, directrice générale, ainsi que Madame Joëlle Vitalis, adjointe administrative, soient autorisées à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de l'entreprises à clicSÉQUR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon Dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprises, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passée, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

Rés. 2020-020

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que Mme Francine Couette soit nommée maire suppléante pour les quatre prochains mois.

Rés. 2020-021

DÉPÔT DU PROGRAMME D'EMBAUCHE DES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le programme d'embauche des pompiers à temps partiel déposé soit accepté.

Rés. 2020-022

DÉPÔT DU RAPPORT INCENDIE 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur

année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu à l'unanimité d'accepter tel que rédigé, le rapport annuel 2019 préparé par la municipalité de St-Pamphile à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Rés. 2020-023

SUIVI MTO – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA TOLÉRANCE DE POIDS DES PONTS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile accepte la proposition du Ministère du Transport qui est d'effectuer un renforcement des ponts P-04118 (6^e rang), P-04119 (rang des Gagnon) et P-04125 (petit rang du Nord) en ajoutant des plaques de 20 mm sur la semelle inférieure pour les deux premiers ponts et d'ajouter deux chasse-roues sur le troisième afin d'augmenter leur charge maximale à 22t-34t-44t pour le premier pont, à 28t-44t-58t pour le deuxième pont et à 24t-40t-52t pour le troisième. Ces travaux seront effectués par le Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli dans les prochaines semaines, sans frais pour la municipalité de Saint-Pamphile.

Rés. 2020-024

RÉSOLUTION – ACHAT REMORQUE-COMPACTEUR RÉGIE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE Gaudreau environnement inc. ne renouvellera pas le contrat pour le transport des matières résiduelles et ce, à partir du 31 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit faire l'acquisition d'une remorque compacteur dans un court délai ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la remorque compacteur se décrit comme suit :

- Remorque au montant de 77 000.00\$ munie d'un moteur diesel Cat de 50 ch. Conforme aux normes Tier IV final ;
- Batterie et réservoir de carburant, mécanisme pour faire avancer le toit de deux pouces et ploquer le vérin pour chargement à distance au montant de 40 000.00\$;
- Livraison au site et connexion à l'unité 2 500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture est de 125 460.00\$ incluant la TVQ au montant de 5 960\$;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale des six municipalités indique que les dépenses soient payées per capita ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile déboursera un montant de 51 478.23\$ taxes incluses pour l'achat de cette remorque compacteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra charger une quote-part spéciale aux municipalités membres pour défrayer exceptionnellement le coût en 2020 ;

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile donne son accord afin de faire l'acquisition de la remorque usagée et accepte ainsi la formule de paiement per capita proposée par les membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets L'Islet-Sud.

Rés. 2020-025

TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS 2020

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la grille de tarifications 2020 ci-dessous soit acceptée.

Hockey mineur

MAHG (première année) :	Gratuit		
MAHG 1 et 2 :	162\$	152\$	142\$
MAHG 3 et 4 :	213\$	203\$	193\$
Alliés – Atome à Junior :	308\$	298\$	288\$
Extérieur à L'Islet-Sud :	450\$		

Patinage artistique (augmentation de 5%)

Bout d'Choux (première année) :	56\$		
Bout d'Choux (régulier) :	112\$		
Patinage Plus			
Première année :	156\$		
Régulier :	195\$	185\$	175\$
Demi-saison :	98\$		
Extérieur à L'Islet-Sud :	285\$		
Star			
2 jours/semaine, 4 cours et moins :	319\$		
2 jours/semaine, 5 cours et plus :	369\$		
3 jours/semaine, 4 cours et moins :	369\$		
3 jours/semaine, 5 cours et plus :	415\$		
Demi-saison (1 discipline) :	208\$		
Demi-saison (1 discipline), 5 cours+ :	258\$		
Demi-saison (1 discipline), 3 jours :	258\$		
Groupe Star 1 :	208\$		
Dimanche supplémentaire :	5\$ (à la pièce)		

Piscine municipale

Cours de natation Junior :	83\$	78\$	73\$
Ste-Perpétue et extérieur :	121\$	116\$	
(Incluant 2 accès au bain libre pour pratique, présence du parent obligatoire)			
Cours de natation préscolaire :	42\$	37\$	
Ste-Perpétue et extérieur :	61\$	56\$	
Cours d'aquaforme/conditionnement physique :	9\$ à la fois + carte fidélité		
Cours de conditionnement physique/aquaforme:			
Printemps (10 cours)	75\$		
Été (16 cours)	125\$		
Cours de natation adulte (7 cours)	58\$		
Abonnement familiale pour la saison			
2 enfants et moins :	90\$		
3 enfants et plus :	100\$		
Carte à poinçons (20 poinçons) :			
0 à 4 ans :	Gratuit		
17 ans et moins : 2 poinçons			
18 ans et plus : 3 poinçons			
Accès au bain libre (pour la journée)			
0 à 4 ans :	Gratuit		
17 ans et moins :	3\$		
18 ans et plus :	4\$		

Tennis

Réservation du terrain : 12\$/heure

Baseball

Réservation du terrain pour une ligue : 30\$/soir

Soccer et dek hockey

Soccer ou dek hockey	38\$	33\$	28\$
Soccer et dek hockey	64\$	59\$	54\$

Terrain de jeux

TDJ 4-5 ans (2 jours/sem), été complet	134\$	
St-Adalbert et Ste-Perpétue	196\$	
TDJ 4-5 ans (2jours/sem), à la semaine	38\$	
St-Adalbert et Ste-Perpétue	56\$	
TDJ régulier, été complet, avec sorties	256\$	246\$
236\$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	374\$	364\$
354\$		
TDJ régulier, été complet, sans sorties *	203\$	193\$
183\$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	296\$	286\$
276\$		
TDJ régulier, à la semaine*	44\$/semaine	
*possibilité d'ajout de sorties à la pièce		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	64\$	

Service de garde

Lundi au vendredi, été complet	184\$	174\$
Lundi au jeudi, été complet	148\$	138\$
Vendredis, été complet	92\$	87\$
Par présence - lundi au jeudi (matin = 1 présence, soir =1 présence)		
1 : 5,25\$	3 : 13\$	8 : 28\$
12 : 42\$	16 : 54\$	
20 : 67\$		
24 : 80\$	28 : 91\$	32 : 101\$
36 : 110\$	40 : 119\$	
44 : 128\$		
48 : 137\$		
Par présence – vendredi		
1 : 15,50\$	2 : 31\$	3 : 45\$
4 : 59\$	5 : 73,50\$	
6 : 88\$		

Rés. 2020-026

RÉSOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME PAFIRS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise la présentation du projet *Réfection des aires de vestiaires de l'aréna* au ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Pamphile à payer sa part des couts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile désigne madame Alexandra Dupont, Directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Rés. 2020-027

AUTORISATION – RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'autoriser madame Édith Blanchet à participer au Rendez-vous du Loisir rural les 7 et 8 mai 2020 à Saint-Donat au coût de 120\$.

Rés. 2020-028

RAPPORT SUR LES PERMIS

Rés. 2020-029

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2020-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements d'urbanisme suite à une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile souhaite modifier le règlement de zonage numéro 2017-003 afin de permettre des usages publics et institutionnels sur le lot 5 868 166;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de modifier la zone 14I pour créer une zone 14P;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a procédé à la rénovation cadastrale du territoire de la municipalité de Saint-Pamphile conformément à la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (RLRQ c R-3.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 6 janvier 2020, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile adopte le «Règlement #2020-002 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003» sans modification.

Rés. 2020-030

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de janvier 2020 au montant de 368 183.43\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-031

CCMRC J.E. BERNIER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu qu'un montant de 50\$ soit accordé au CCMRC J.E. Bernier.

Rés. 2020-032

PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL UMQ – CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou fon encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vu d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour

les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement au près du courtier ou assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu :

QUE ce conseil autorise la municipalité de Saint-Pamphile à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

CHEVALIER DE COLOMB DE SAINT-PAMPHILE
JACQUES GUILLEMETTE, GRAND CHEVALIER
1420, RANG DOUBLE
SAINT-PAMPHILE QC G0R 3X0

Rés. 2020-033

**DEMANDE DE COMMANDITE – BOURSE FRÉDÉRIC-
VAILLANCOURT EN ADAPTATION SCOLAIRE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile verse une contribution de 250,00\$ pour la remise de la bourse Frédéric-Vaillancourt lors du gala méritas de l'École secondaire le jeudi 4 juin 2020.

Rés. 2020-012

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21h30.

Mario Leblanc, maire

Joëlle Vitalis, adjointe administrative